



Instructions de Course

Trophée Emeraude-Goëlo Les P'tits Doudous

St Quay-St Cast 09/09/2023

Grade 5C



PREAMBULE

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

L'ORGANISATION

Le Centre Nautique de Saint-Cast et le Sport nautique Saint-Quay-Portrieux co-organisent le **Trophée Emeraude-Goëlo Les P'tits Doudous**, comptant pour le **Trophée Habitable CCI 22 – Ports des Côtes d'Armor**, le 9 septembre 2023, entre Saint-Quay et Saint-Cast, sous l'égide de la Fédération Française de Voile. Le centre nautique de Saint-Cast est l'autorité organisatrice.

1. REGLES APPLICABLES

- L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans les **Règles de Courses à la Voile 2021-2024**.
- La langue officielle de l'épreuve est le français.
- Les prescriptions de l'Autorité Nationale (Fédération Française de Voile) s'appliqueront aux concurrents étrangers. (Texte sur www.ffvoile.net)
- Le règlement du trophée habitable cotes d'Armor CCI 22.
- Le propriétaire ou le skipper est responsable de la conformité de son bateau vis-à-vis des règles d'armement et de sécurité prescrites par les lois, décrets et règlements de l'Administration de pavillon national du bateau.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information installé dans le local du SNSQP, puis au CNSC pour l'arrivée

Avant le départ, Le PC course est situé dans le local du SNSQP, Esplanade du Port d'Armor 22410 St Quay Portrieux 02 96 70 93 34

Après le départ le PC course est situé dans le local du CNSC, port de St Cast

2.2 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 72 et le groupe WHATSAPP

3. INSTRUCTIONS DE COURSE ET MODIFICATIONS

3-1 Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions c'est-à-dire le vendredi 8 septembre 2023 à partir de 18h00.

Un groupe WhatsApp sera créé permettant la communication entre le comité de course, l'autorité organisatrice et les concurrents avant, pendant et après les courses.

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3-2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau selon décision du Comité de Course

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le local de chacun des clubs organisateurs.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **60 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).
- 5.3 Le port de l'équipement individuel de flottabilité est obligatoire en **permanence**, de quai à quai. Le **pavillon Y** sera hissé à terre et sur le bateau comité.

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 **Vendredi 8 Septembre 2023** de 18h00 à 20h00 au club house de la SNSQP
- Inscriptions, vérification des licences et certificats médicaux
 - Remise des instructions de course.
- Samedi 9 Septembre 2023** : Course côtière de Port de St Quay Portrieux à Port de St Cast, suivant la météo un autre parcours côtier pourra être programmé.
- 09h00 Briefing coureurs, Émargement au club house du SNSQP
 - 10h30 1er signal d'avertissement, toutes classes
 - Heure du dernier signal d'avertissement le jour de la régate : 14h30
- 6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

Grande Course : pavillon Ailes Marines

Course : pavillon CCI 22

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement de la zone de course est situé entre St Quay et St Cast, voir annexe.

9. LES PARCOURS

- 9-1 Les parcours sont décrits en **Annexe « Description des parcours »**.
- 9-2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course annoncera à la VHF le parcours à effectuer. Une flamme numérique correspondant au N° de parcours sera envoyée au bateau comité
- 9-3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

10. MARQUES

- 10-1 Les marques de parcours ou de dégagement sont définies en **annexe**.
- 10-2 Les marques de départ et arrivée sont définies en **annexe**.
- 10-3 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. LE DEPART

- 11-1 La zone de départ est à la sortie du Port de St Quay
- La ligne de départ est entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course et **la bouée de départ**.
- 11-2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS.
- 11-3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 72. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

12. L'ARRIVEE

- 12-1 Décrite en annexe.

TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

Les temps sont les suivants :

Classe	Parcours	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}
Grande Course	Côtier	6 h	9 h
Course	Côtier	7 h	10h

Les bateaux ne finissant pas **120** minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

13. SYSTEME DE PENALITE

13-1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

13.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

14. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

14-1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est au deuxième étage du CNSC. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite prévu.

Emplacement du secrétariat du jury : deuxième étage au CNSC

Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour. Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partis ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury, dont l'emplacement est précisé **ci-dessus**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.

14-2 Les intentions de réclamations du comité de course ou jury seront affichées pour informer les bateaux selon la règle 61.1(b).

14-3 Les infractions aux instructions suivantes :

- Départ : Bateaux en attente,
- Règles de sécurité (sauf la règle du bout dehors)
- Publicité
- Bateaux accompagnateurs
- Équipement de plongée et piscine gonflable

ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la règle 60.1(a).

Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide. L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI.

Le dernier jour de la régate, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée :

- a.** Dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision la veille ;
 - b.** Pas plus de 30 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce même jour.
- Ceci modifie la règle 66.

Le dernier jour de la régate une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie la règle 62.2.

14-4 Emplacement du secrétariat du jury : deuxième étage au CNSC

14-5 Temps limite de réclamation après l'arrivée du dernier bateau de la dernière course du jour : **1 heure**

15. CLASSEMENT

15-1 Le nombre de courses pour valider l'épreuve est de 1.

15-2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système [temps sur temps]

15-3 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

16. REGLES DE SECURITE

16-1 [DP] [NP] Un émargement départ sera mis en place dans le local du SNSQP, un émargement arrivée sera mis en place dans le local CNSC

16-2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

16-3 Le canal VHF utilisé en course est le canal 72

16.4 Utilisation du Bout dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

17. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par la flamme SNSQP ou CNSC

18. ACCOMPAGNATEURS

18.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

18.2 Les bateaux accompagnateurs doivent être clairement identifiés.

18.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

19. ÉVACUATION DES DÉTRITUS

Les débris doivent être conservés à bord des bateaux et évacués dans les espaces dédiés au port .

20. EMPLACEMENTS

Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

21. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

22. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

22.1 Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

22.2 Les quillards ne doivent pas être nettoyés en-dessous de la ligne de flottaison par quelque moyen que ce soit au cours de l'épreuve

23. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT

23.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.

23.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

24. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

24.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

24.2 Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

24.3 Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement.

RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

ARBITRES DESIGNES

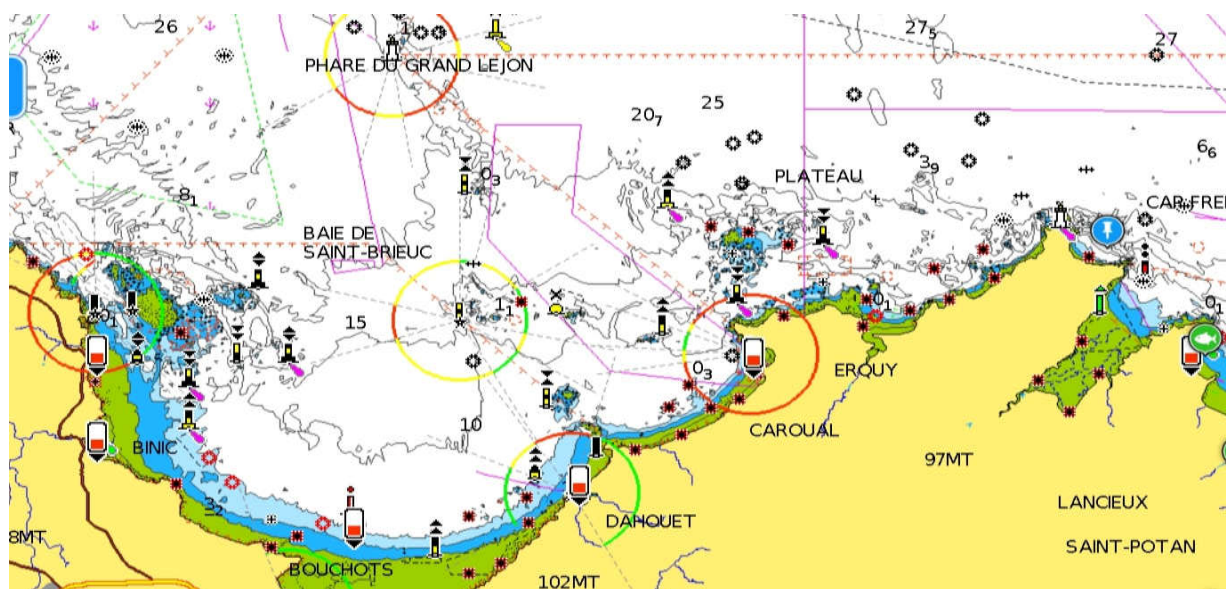
Président du Comité de Course : **Aveline Didier**

Président du Jury : Allaire Patrick

ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLES 2021-2024

Régate Emeraude Goelo – les petits doudous – 9 Septembre 2023

ANNEXE ZONE DE COURSE (voir IC paragraphe 8)



ANNEXE MARQUES

Les marques sont :

Départ	Parcours	Dégagement	Changement	Arrivée
Bouée cylindrique jaune	Décidé par le comité de course	Bouée cylindrique jaune.	Avisé par VHF	Bouée chenal port de St Cast rouge (la plus Nord) et phare vert blanc situé sur le môle

ANNEXE ARRIVEE

La ligne d'arrivée est située entre la bouée rouge de chenal (la plus Nord) du Port de St Cast et le phare blanc - vert situé sur le môle proche de l'aire de carénage, un pavillon bleu sera positionné à proximité du phare sur le môle.



Position GPS bouée de chenal Port de St Cast cylindrique Rouge :
48° 38.288N – 2°14.448W

Position GPS phare blanc vert :
48° 38.424N – 2° 14.559W

ANNEXE HORAIRES (Source SHOM)

Horaires Marées St Quay Portieux 09/09/2023

PM 2h47, haut 7,68m, coef 30
BM 09h12, haut 5,15m, coef 30
PM 15h31, haut 7,89m, coef 31
BM 22h26, haut 4,92m, coef 31

Horaires Marées St Cast Le Guildo 09/09/2023

PM 3h02, haut 8,11m, coef 30
BM 09h28, haut 5,23m, coef 30
PM 15h51, haut 8,29m, coef 31
BM 22h48, haut 5,03m, coef 31

Lever de soleil le 09/09/2023 : 7h37 Coucher de soleil le 09/09/2023 : 20h34

ANNEXE DESCRIPTION PARCOURS

Parcours n°1 (24 MN environ)

Départ

La Roselière à contourner à bâbord

Chenal d' Erquy , Cardinale Sud « Basse du courant » à laisser à bâbord

Bouée du Laplace ,à laisser à bâbord

Arrivée ,Port de St Cast

Parcours n°2 (26 MN environ)

Départ

La Roselière à contourner à bâbord

Cardinale Nord « Les Landas » à contourner à tribord

Bouée du Laplace ,à laisser à bâbord

Arrivée ,Port de St Cast

Parcours n°3

Départ

Chenal d' Erquy , Cardinale Sud « Basse du courant » à laisser à bâbord

Bouée du Laplace ,à laisser à bâbord

Arrivée ,Port de St Cast

Parcours n° 4

Départ

Cardinale Nord « Les Landas » à contourner à tribord

Bouée du Laplace ,à laisser à bâbord

Arrivée ,Port de St Cast

Parcours n°5 (11,5 MN environ)

Tour des iles de St Quay , sens horaire

Départ rade portrieux

Les noires , à laisser à tribord

Madeux à contourner à tribord

Les Hors à laisser à tribord

Caffa , à contourner à tribord

La Roselière, à contourner à tribord

Arrivée Rade du Portrieux

Parcours n°6 (10,5 MN environ)

Tour des iles de St Quay , sens anti-horaire

Départ rade portrieux

La Roselière , à contourner à bâbord

Caffa, à contourner à bâbord

Les Hors , à laisser à bâbord

Madeux , à contourner à bâbord

Les Noires , à laisser à bâbord

Arrivée Rade du Portrieux

Parcours VHF

Parcours annoncé par VHF par le Comité de Course.

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe** PARCOURS (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel peut être effectué à toute marque cardinale mentionnée comme « à contourner » dans la description de chaque parcours